

A la Municipalité de

1522 Lucens

Lucens, le 13 décembre 2021

Conclusions de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2021

Le Conseil communal de Lucens a tenu séance le lundi 13 décembre 2021, à 19h00, en présence de 42 membres après assermentations et de la Municipalité au complet.

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021 a été accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour a été accepté à l'unanimité et suivi tel que présenté.

Préavis 14-2021 - **Demande de crédit pour l'achat d'un robot de fauche télécommandé – Crédit demandé : Fr. 75'000.00**

Après discussion, le Conseil Communal décide par 24 oui, 8 non et 9 abstentions:

- 1. D'autoriser la Municipalité à acheter un robot de fauche télécommandé pour un montant global de Fr. 75'000.00 ;**
- 2. D'autoriser la Municipalité à financer et à amortir cet achat par le biais du fonds de réserve général, Compte n° 9282.0, dont le solde actuel est de Fr. 581'026.63.**

Préavis 15-2021 - Demande de crédit pour complément et rénovation du réseau d'éclairage public – Crédit demandé : Fr. 116'000.00

Après discussion, le Conseil Communal décide par 40 oui et 1 non:

1. D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux demandés de complément et de rénovation du réseau d'éclairage public pour un montant global de Fr. 116'000.00 ;
2. D'autoriser la Municipalité à financer et à amortir ces travaux par le biais du fonds de réserve général, compte n° 9282.0, dont le solde actuel est de Fr. 506'026.63, sous réserve d'acceptation du préavis municipal n° 14-2021 – « Achat d'un robot de fauche télécommandé ».

Préavis 16-2021 - Budget 2022

Après discussion, le Conseil Communal décide par 32 oui, 1 non et 8 abstentions:

1. D'adopter le budget 2022 amendé tel que présenté ;
2. De fixer pour l'année 2022 la taxe au sac, selon l'annexe 1 du règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets ;
3. D'accepter les taxes, tarifs de l'eau potable et taxes annuelles pour l'épuration des eaux.

Après lecture des conclusions, acceptées à l'unanimité, Monsieur le Président lève la séance à 20h50.

Conseil communal de Lucens

Le Président :



Raphaël Hugonnet

La secrétaire :



Barbara Duperrex